



Sage 100 Comptabilité

Description du format PNM

Retrouvez dans cette documentation le détail du format pnm intégrable dans Sage 100 Comptabilité.

Sage

Table des matières

Extension et structure	3
Structure	3
Description d'une ligne de mouvement comptable	5
Précisions pour certains champs.....	6

Extension et structure

Le fichier Ecritures Sage a pour extension : *.pnm

Structure

La première ligne du fichier est réservée au nom de la société (30 caractères maximum).

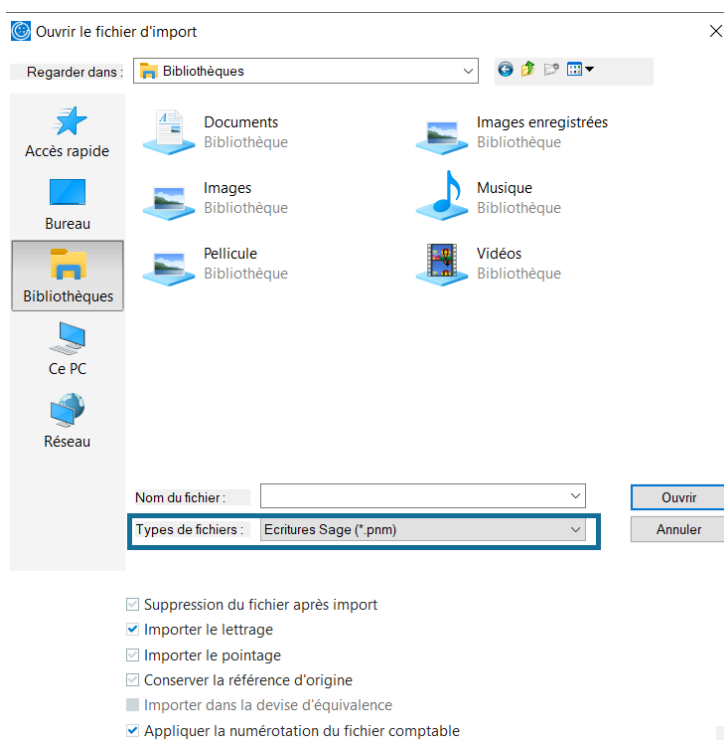
Les lignes suivantes correspondent aux écritures comptables. Chaque ligne est séparée par un retour chariot.

Les deux dernières lignes peuvent être des retours chariot.

Pour l'import de fichier au format Écritures Sage, sont acceptés les différents formats de fichier suivants :

- Format 105 caractères.
- Format 112 caractères.
- Format 138 caractères.
- Format 141 caractères.
- Format 164 caractères.
- Format 199 caractères.

L'import s'effectue grâce à la fonction **Fichier > Importer** après sélection du format Écritures Sage (*.pnm) dans la **zone Types de fichiers**.



Pour l'export de fichier au format Écritures Sage, sont générés des fichiers au format :

- Format 138 caractères.
- Format 199 caractères (Si l'option "Exporter les zones devises et multi plan analytique" est cochée dans la fenêtre de génération du fichier)

Description d'une ligne de mouvement comptable

Les différents formats		Champs	Pos.	Long.	Commentaire				
Format 199 caractères	Format 164 caractères	Format 141 caractères	Format 138 caractères	Format 112 caractères	Format 105 caractères	Code journal	1	3	
						Date de pièce	4	6	JJMMAA
						Type de pièce	10	2	FC Facture client AC Avoir client RC Règlement client FF Facture fournisseur AF Avoir fournisseur RF Règlement fournisseur OD Opérations diverses Blanc
						Compte general	12	13	
						Type de compte*	25	1	G ou Blanc : Général A : Analytique X : Auxiliaire E : Echéance
						Compte auxiliaire ou analytique	26	13	
						Référence de l'écriture*	39	13	Référence Pièce ou Numéro de pièce selon option en import
						Libellé de l'écriture	52	25	
						Mode de paiement*	77	1	E : Espèce C : Chèque T : Traite L : LCR V : Virement P : Prélèvement U : Carte Bleue (si intitulé Ucarte bleue) S : Aucun
						Date d'échéance	78	6	JJMMAA
						Sens	84	1	D : Débit C : Crédit M : Mixte

Format 199 caractères (suite)	Format 164 caractères (suite)	Format 138 caractères (suite)	Montant en monnaie de tenue de compte*	85	20	
			Type d'écriture	105	1	N : Normale A : A-Nouveau S : Simulation
		Format 112 caractères (suite)	Numéro de pièce	106	7	Non utilisé
		Format 105 caractères (suite)	Zone réservée	113	26	Variable selon les produits
		Code ISO de la devise dans laquelle est exprimée le montant de l'écriture*	139	3		
	Format 141 caractères (suite)	Montant en devise*	142	20		
		Code ISO de la devise de l'écriture*	162	3		
		Plan / Axe analytique*	165	10	Numéro du Plan analytique dans la comptabilité 100	
		Section analytique*	175	25	Non utilisé	

* Retrouvez dans le chapitre suivant des précisions sur ces champs.

Précisions pour certains champs

Type de compte :

Une ligne de mouvement dont le Type de compte est X (Auxiliaire) peut être éventuellement suivie d'une ou plusieurs autres lignes dont le Type de compte est E (Echéance). Ces lignes 'E' et 'X' doivent avoir :

- Le même numéro d'écriture,
- Le même compte général,
- Le même compte tiers,
- Le même code journal,
- La même période contenue dans Date de pièce,
- La somme des montants des lignes E doit être égale au montant de la ligne X

Référence de l'écriture :

Dans la fenêtre d'import de fichier, il est possible de cocher l'option *Conserver la référence pièce d'origine*.

- Non cochée : La zone Référence de l'écriture est reprise dans les zones N° pièce de l'écriture comptable et N° Facture. La référence pièce est alors à blanc.
- Cochée : la zone Référence de l'écriture est reprise dans les colonnes N° pièce, N° facture et Référence pièce de l'écriture comptable. Le Numéro de pièce est alors automatiquement incrémenté selon l'option de numérotation du journal.

Mode de paiement

Le mode de paiement est comparé au 1er caractère des intitulés de modes de règlement définis dans le menu **Fichier > Paramètres société > Tiers > Mode de règlement**. Si ce code n'existe pas ou est à blanc, le mode de règlement est alors 'Aucun'. En cas de doublon, c'est le premier mode de règlement de la liste qui est affecté à l'écriture.

Montant en monnaie de tenue de compte

Lors de l'import, les lignes d'écritures dont le montant est à 0 sont ignorées.

Code ISO de la devise dans laquelle est exprimée le montant de l'écriture

Cette zone permet de renseigner le code ISO de la devise dans laquelle est exprimée le montant de l'écriture. Si ce n'est pas la devise de tenue de compte, le montant sera converti lors de l'import.

Zones Devise (positions 142 et 162)

Lorsque ces zones sont renseignées, elles sont reportées au niveau de la ligne d'écriture importée afin de conserver une trace de la devise de transaction.

Zones analytiques (positions 165 et 175)

Exemple : Le jeu d'essai BIJOU comporte 2 plans Activité et Produit.

Soit une facture d'achat marchandises de 100,00 Euros répartie de la manière suivante :

Plan	Section	Répartition
Activité	922LY3	50,00
	922ME3	50,00
Produit	9301AR	60,00
	9311AR	20,00
	9321AR	20,00

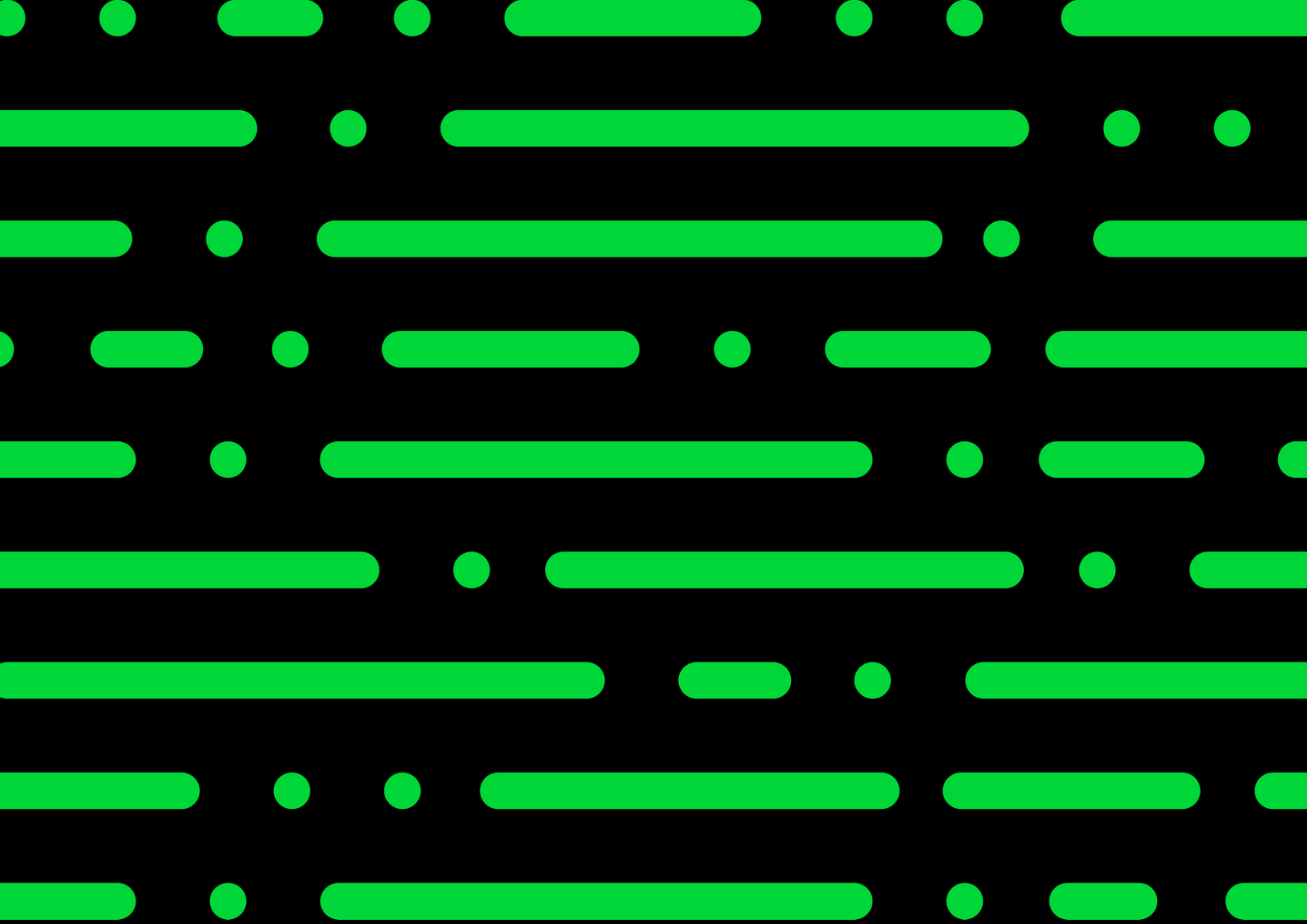
Dans le fichier PNM, l'écriture de charge se présente ainsi :

Type	Compte tiers ou analytique	...	Sens	Montant	...	Plan
601020	G	D		100.00		
601020	A	922LY3	D	50.00		
601020	A	922ME3	D	50.00		
601020	A	9301AR	D	60.00		
601020	A	9311AR	D	20.00		
601020	A	9321AR	D	20.00		
4456619	G	D		19.60		
4010000	X	JASER	C	119.60		

En fonction du format PNM, le champ 'Plan' est présent ou non. Seul le Format 199 caractères contient le plan (Position 165).

Si le N° du plan est indiqué, l'import des sections analytiques se fera sur le plan indiqué.

Si le champ plan n'est pas présent, l'import des sections se fera sur le plan principal de la comptabilité (Option *Définir comme plan principal* dans **Fichier > Paramètres société > Analytique > Plan Analytique**).



[sage.com](https://www.sage.com)

Sage

©2022 THE SAGE GROUP PLC OR ITS LICENSORS. SAGE, SAGE LOGOS, SAGE PRODUCT AND SERVICE NAMES MENTIONED HEREIN ARE THE TRADEMARKS OF THE SAGE GROUP PLC OR ITS LICENSORS. ALL OTHER TRADEMARKS ARE THE PROPERTY OF THEIR RESPECTIVE OWNERS.